

LE BAFA

POURQUOI PAS !



Brevet d'
Aptitudes aux
Fonctions d'
Animatrice.Animateur

LE BAFA

C'est quoi ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Le BAFA, c'est quoi ?

Le BAFA c'est le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animatrice – animateur, accessible à partir de 16 ans. C'est un brevet qui permet de travailler dans l'animation volontaire, ce n'est pas un diplôme professionnel. Le BAFA permet d'accéder à un job mais c'est aussi un engagement.

Le rôle de l'animateur

Voici les missions principales des animateurs :

- Encadrer les enfants et assurer leur sécurité morale et physique.
- Concevoir Organiser et animer des activités ludiques, culturelles, sportives adaptées.
- Favoriser le développement des enfants.
- Éduquer à la citoyenneté.
- Communiquer avec les parents et l'équipe.
- Encadrer les temps de vie collective.



L'animation volontaire, Mais ... qu'est-ce que c'est ?

Animateur en Accueil Collectif de Mineurs, ce n'est pas un métier à temps plein. Être animatrice ou animateur, c'est aussi s'engager à participer à des temps éducatifs des enfants et adolescent sur le temps libre.

C'est un rôle valorisant offrant l'occasion de partager ses savoirs et ses passions tout en développant des compétences variées et précieuses pour voter parcours personnel, social et professionnel.

Où travailler avec le bafa ?

Grâce au BAFA, vous pouvez travailler en **ACM** (Accueil Collectif de Mineurs), **centre de loisirs**, en **séjours de vacances** et sur les **temps périscolaires**. Il est aussi possible d'encadrer des **classes découvertes**, d'animer **les clubs enfants** dans des établissements de tourisme, villages vacances et campings.



Le CEE : Le contrat d'engagement éducatif

C'est un contrat qui concerne les animateurs et directeurs d'ACM, qui exercent des fonctions occasionnelles, sur leur temps libre, dans un ACM dans la limite de 80 jours d'activité par an. C'est le mode de recrutement principal dans les ACM. La rémunération des CEE est une indemnité. Vous êtes rémunéré au forfait, mais vous ne cotisez pas pour la retraite notamment. Il est réglementé par code de l'action sociale des familles et pas par le code du travail. ~~À partir du 01/05/2025 le CEE sera revalorisé, la rémunération minimale passant de 26.14 € à 51.08 €/jour.~~



La formation BAFA : en 3 étapes

1

La session de formation générale

Durée : 8 jours en internat ou en externat
(8 journées + 2 soirées) avec un organisme de formation

- Une formation active qui demande de l'implication, de la réflexion, de participer à des activités de groupe et de vous mettre en situation.
- Vous n'encadrez pas de groupes d'enfants, mais vous testez des activités auprès des autres stagiaires !
- Au programme : les fondamentaux sur la connaissance de l'enfant et adolescent (leurs besoins, leurs rythmes...) le rôle éducatif de l'animateur et de l'accueil collectif de mineur. Le fonctionnement et l'organisation des accueils. Le projet pédagogique, la sécurité ...

Il n'y a pas d'examen, l'évaluation est continue.

2

Le stage pratique : le temps de mise en situation sur le terrain

Durée : 14 jours minimum

- Vous faites partie de l'équipe d'animation et participez aux temps de préparation. Vos idées d'activités, vos initiatives seront les bienvenues !

Vous serez évalué par la direction durant le stage.

3

La session d'approfondissement ou de qualification

Durée : 6 jours pour l'approfondissement
ou 8 jours pour la qualification.

- La thématique peut porter sur un public particulier (petite enfance, enfants en situation de handicaps...), sur un type d'activités ou d'animation (activités de plein air, activités culturelles, animer en montagne...), ou une qualification sportive.

Cette session permet de renforcer vos acquis théoriques et de terrain. La session d'approfondissement est thématique, mais reste généraliste.

La formation BAFA a un coût et demande un engagement dans le temps !

Comment s'inscrire ?

L'inscription administrative :

Avant tout il faut procéder à une inscription administrative pour :

- créer votre compte personnel,
- obtenir votre numéro identifiant (*qui vous sera demandé par l'organisme de formation*).

*C'est sur ce compte personnel que **vos documents officiels** seront enregistrés et disponibles tout au long de votre parcours BAFA.*

Les organismes et les sessions :

Il existe de nombreux organismes agréés et plusieurs sessions dans l'année, généralement pendant les vacances scolaires. On peut en choisir un pour la session de formation générale, un autre pour la session d'approfondissement/ de qualification.

- Inscription administrative et listes organismes et sessions :

<https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/accueil>



Comment choisir ?

► Dates et lieux :

Il faut s'assurer d'être entièrement disponible sur la durée de la session, car **tous les temps de formation sont obligatoires pour valider la session.**

Selon le mode de formation choisi, internat ou externat, il faut penser au temps et cout de transports.

► Internat / externat / demi-pension ?

Internat : Choisir une formation en internat permet de vivre une expérience immersive et se rapprochant du rythme des séjours de vacances (colo, classes découvertes.) L'expérience de formation en internat est plus intense et permet de développer de nombreuses compétences et gagner en confiance.

Externat : Une session de formation coûte moins cher en externat (ou ½ pension), et le coût peut être un critère de choix. Le rythme de formation reste intense et se rapproche du rythme de travail des accueils de loisirs.

► Démarches pédagogiques et valeurs :

Le référentiel de formation est commun à tous les organismes agréés par l'État. Mais la manière d'organiser les sessions, les méthodes employées seront différentes. Il est important de regarder les projets pédagogiques, les valeurs (morales, politiques, religieuses) sur les sites des organismes et choisir celui qui correspond le plus à vos convictions personnelles. La formation aura une influence sur l'animatrice-animateur que vous allez devenir !

► Bourses aux stages / bourse à l'emploi :

Certains organismes proposent des bourses au stage pratique ou à l'emploi, car ils sont eux-mêmes employeurs, organisateurs de séjour...

► Le coût :

Passer une formation comme le BAFA a un coût, les tarifs varient d'un organisme à l'autre. Le prix d'une session peut aller de 300€ à 650€ (la prestation de ½ pension ou pension complète augmente le coût de la formation). Comparez les tarifs en y intégrant vos critères et contraintes.



Pour choisir, il faut fixer vos propres critères et comparez les différentes propositions des organismes.

Les aides financières en région Auvergne-Rhône-Alpes

- Rapprochez-vous de votre structure **Info-Jeunes**, ou du **service jeunesse** pour connaître les éventuelles aides de votre territoire.



<https://info-jeunes.fr/annuaire/>



- Il est parfois possible de se faire financer une partie ou la totalité de la formation par l'employeur ! Renseignez-vous auprès de la direction de l'accueil de loisirs, du Centre Social, de la MJC , de la Mairie ...

▶ Aide CAF :

Une aide est versée en fin de formation, sans conditions de ressources.



<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/devenir-animateur-vous-tente-la-caf-vous-aide-financer-votre-bafa>

▶ MSA :

Renseignez-vous auprès de votre Mutualité sociale agricole.



<https://www.msa.fr/lfp/contact/coordonnees-msa>

- Quelques aides en Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.ac-lyon.fr/les-aides-bafa-et-bafd-en-region-auvergne-rhone-alpes-123256>



Tout sur le BAFA et plus encore sur

info-jeunes.fr

